

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 30 Mars 2016

L'an deux mille seize et le trente mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 22 mars 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : VOLLE – TESTON – BEUGNET – HILAIRE – CORNET – GRENIER –
LEBRAT – BOUNIARD – EUVRARD – JOLLIVET – PIQUEMAL – GAUTHIER -

Excusés : Mme CROZIER a donné procuration à Mr GAUTHIER
Mme RAMUS a donné procuration à Mr TESTON

Absent : Mr RIFFARD

Mme LEBRAT a été élue secrétaire.

Objet : Acceptation de la nouvelle charte « Villages de Caractère ».

Le Maire expose que l'assemblée des villages de caractère a retravaillé sa charte qualité, notamment en ce qui concerne la promesse client et demande à chaque village labellisé de valider cette nouvelle charte (en annexe).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la nouvelle charte des villages de caractère annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 31 mars 2016.
LE MAIRE,
André VOLLE.

